

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION (CGU)
BARRIERE POCKET CASINO®

BARRIERE POCKET CASINO est une application mobile qui propose deux jeux mobile : un jeu de machine à sous, Fruity Slot et un jeu de blackjack, BlackJack Mousquetaire. La participation à ces deux jeux est gratuite. L'application mobile Barrière Pocket Casino est développée par GROUPE LUCIEN BARRIERE SAS au capital de 1 215 144.68 euros ayant son siège social 35 Boulevard des Capucines à Paris (75002) – France (ci-après désignée « GLB »).

Dans ces conditions générales d'utilisation, « GLB » représente GROUPE LUCIEN BARRIERE ; « vous », et « votre » désignent l'utilisateur du support sur lequel le Jeu est installé et qui accepte les présentes conditions générales d'utilisation.

Ces conditions sont mises à disposition par le biais de la boutique d'applications ou de la plate-forme sur laquelle vous téléchargez notre jeu (telle que l'App Store d'Apple, le Play Store de Google, l'App-Shop Amazon ou le Windows Phone Store...).

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION (« CGU »). EN UTILISANT L'APPLICATION BARRIERE POCKET CASINO, VOUS ACCEPTEZ D'ÊTRE LIÉ PAR LES TERMES DE CES CGU.

SI VOUS N'ÊTES PAS D' ACCORD AVEC TOUT OU PARTIE DES TERMES DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION, IL VOUS EST VIVEMENT RECOMMANDE DE NE PAS UTILISER L'APPLICATION BARRIERE POCKET CASINO.

Définitions :

- « Utilisateur » : désigne toute personne qui utilise l'application BARRIERE POCKET CASINO après avoir accepté les présentes conditions générales d'utilisation.
- « Application », « Application Mobile » : désigne l'application mobile BARRIERE POCKET CASINO téléchargeable à partir des plateformes Apple Store ou Google Play.
- « Notification Push » : désigne un message envoyé à l'Utilisateur depuis l'application BARRIERE POCKET CASINO
- « Jeu » ou « jeux » : désigne chacun des jeux gratuits proposés sur l'application, hors concours

1- CONDITIONS PREALABLES

Les présentes conditions définissent la totalité de l'accord conclu entre vous et nous au sujet de l'utilisation de notre Application. Elles annulent et remplacent tout accord et toute entente préalable existant entre vous et nous à ce sujet.

Nous vous invitons à consulter régulièrement les conditions générales d'utilisation. Vous pouvez accéder à la dernière version des présentes conditions à tout moment sur le site accessible à l'adresse suivante : www.casinosbarriere.com. Nous pouvons modifier les présentes conditions à tout moment, conformément à l'article 12 ci-dessous. Lorsque ces modifications présenteront un

Mise à jour le 14 mai 2018

caractère substantiel pour l'offre de jeu, une notification vous sera faite en ce sens. Si vous n'êtes plus en accord avec les conditions générales d'utilisation, il vous est ainsi permis d'y mettre fin dans les conditions évoquées à l'article 3 ci-après.

Le téléchargement de l'Application Barrière Pocket Casino est gratuit. L'Application propose :

- deux jeux gratuits, BlackJack Mousquetaire et Fruity Slot
- un jeu concours hebdomadaire. Ce jeu concours est réservé aux personnes majeures non interdites de jeu au sens de l'arrêté du 14 mai 2007 portant réglementation des casinos. Ce jeu concours est plus amplement détaillé à l'article 8 des présentes.
- Un accès à votre compte de fidélité CARRE VIP

L'Application est réservée aux personnes majeures, personnes physiques. En acceptant les présentes conditions générales d'utilisation, vous déclarez avoir la capacité juridique pour vous engager. Vous acceptez de respecter ces CGU en votre nom propre. Par ailleurs, vous acceptez la pleine responsabilité du comportement du mineur utilisant votre Compte et les restrictions attachées au jeu concours réservé aux personnes majeures non interdites de jeu au sens de l'arrêté du 14 mai 2007 portant réglementation des casinos.

2- ACCES ET UTILISATION DE NOTRE APPLICATION

2.1 Les règles, systèmes de calcul des points, commandes et recommandations propres aux Jeux peuvent être consultés directement dans la partie « Aide » du Jeu, y compris les règles définissant les gagnants du concours organisé hebdomadairement.

Lesdits systèmes, règles, commandes et recommandations font parties intégrantes des CGU, aussi vous acceptez de vous y conformer lorsque vous jouez aux Jeux.

2.2 Vous assumez la responsabilité de la connexion Internet et/ou des frais mobiles pouvant vous être facturés lorsque vous accédez et utilisez nos Jeux. Si vous ne les connaissez pas, nous vous invitons à vous rapprocher de votre opérateur de téléphonie avant d'accepter les présentes conditions générales d'utilisation.

3- CREATION ET FERMETURE D'UN COMPTE

3.1 Création du compte :

Confidentialité et compte : Dans le cadre des présentes conditions, le terme « compte » vise vos identifiants et comptes de plates-formes que vous autorisez à interagir avec nos Jeux. Vous convenez de tout mettre en œuvre pour protéger votre Compte et de préserver sa confidentialité.

Si vous manquez à votre obligation de préserver la confidentialité de votre compte, vous assumerez l'entière responsabilité des conséquences de tels actes. GLB ne pourra en aucune manière être responsable.

3.2 Fermeture d'un compte :

3.2.1 Par GLB : GLB se réserve le droit de suspendre, annuler, modifier ou supprimer votre compte après vous en avoir informé par tous moyens notamment dans les cas suivants : Violation des présentes conditions générales d'utilisation, des CLUF ou bien encore des accords de confidentialité, d'une fraude, d'une atteinte quelconque de la vente d'un compte, usurpation de l'identité d'une personne physique titulaire d'une carte de fidélité CARRE VIP.

Il en ira de même en cas de cessation d'exploitation de l'Application Mobile par GLB pour quel que motif que ce soit.

3.2.2 Par l'Utilisateur : L'Utilisateur peut mettre fin à tout moment à sa participation quelle qu'en soit la raison en désinstallant l'Application et sans avoir à en informer préalablement GLB. Seule une demande de suppression des données permet la suppression totale des informations vous concernant. Pour ce faire, la demande doit être adressée à contact-appli-casino@groupebarriere.com

Tous les Contenus présents sur l'Application Mobile étant la propriété exclusive de GLB vous ne disposez d'aucun droit de propriété sur les contenus de votre Compte.

4- CODE DE COMPORTEMENT

En acceptant les présentes conditions générales d'utilisation, vous acceptez d'adopter un comportement respectueux des lois et règlements applicables. Le présent code de conduite est en aucun cas exhaustif et GLB se réserve la possibilité de l'amender à tout moment. De même, GLB se réserve la possibilité de mettre fin à un compte s'il est établi que l'Utilisateur titulaire de ce compte nuit directement ou indirectement au Jeu notamment en réalisant des actes de malveillances :

Exemple :

Il est interdit notamment de frauder ou tenter de frauder, d'usurper l'identité d'une personne physique aux fins de participer aux Jeux, d'usurper l'identité d'un titulaire de la carte de fidélité CARRE VIP, de tenter de procéder à la décompilation, à la rétroingénierie, au désossage ou au piratage de notre application mobile, ou de contourner ou neutraliser les technologies de cryptage ou mesures de sécurité appliquées aux données que nous transmettons, traitons ou stockons ; de récupérer de manière illicite, via diverses techniques (« harvesting », « scraping », etc.), des informations concernant des tiers utilisant l'application, notamment leurs informations personnelles ; de perturber le déroulement normal de l'application ou d'agir de toute autre manière susceptible de nuire à l'application et/ou à l'accessibilité de l'application aux autres joueurs, de modifier les règles de jeu afin de rendre ce dernier inéquitable entre les utilisateurs ; de mettre en ligne du Contenu considéré, ou pouvant être considéré, comme revêtant un caractère illicite, diffamatoire, obscène ou répréhensible, non respectueux de la vie privée d'autrui, incitant à la violence ou à la haine raciale ou ethnique, des informations privilégiées ou confidentielles de tiers ; enfreignant les droits de propriété intellectuelle ou autres droits de propriété de tiers, contenant des virus ou autres formes de code, fichiers ou programmes informatiques conçus pour interrompre, détruire ou limiter les fonctionnalités de logiciels ou matériels informatiques, ou d'équipements de télécommunications ; d'utiliser les Jeux pour tricher, concevoir ou aider à la conception de systèmes de triche ou pour contourner de toute autre manière les mesures technologiques conçues pour

contrôler l'accès à l'application, ou pour se livrer à toute autre activité généralement considérée comme étant contraire au fair-play (ex : jeu simultané sur deux supports différents par un même joueur) ou aux présentes conditions; d'utiliser nos services de toute autre façon n'étant pas explicitement autorisée dans les présentes conditions.

Nous nous réservons le droit de suspendre ou de résilier votre accès à l'Application (notamment en supprimant votre compte) si nous estimons que vous vous rendez coupable de manquements substantiels aux présentes conditions.

5- RESPONSABILITE

Compte tenu des spécificités du réseau Internet et Téléphonique (3G, 4G et autres), GLB n'offre aucune garantie de continuité du service, n'étant tenue à cet égard que d'une obligation de moyens. La responsabilité de GLB ne peut pas être engagée en cas de dommages liés à l'impossibilité temporaire d'accéder à l'un des services proposés par l'Application.

L'utilisateur déclare qu'il connaît parfaitement les caractéristiques et les contraintes de l'Internet et de la téléphonie mobile en général. Il reconnaît notamment qu'il est impossible de garantir que les données que l'Utilisateur aura transmises via Internet ou la téléphonie mobile en général, seront entièrement sécurisées. GLB ne pourra être tenue responsable des incidents qui pourraient découler de cette transmission.

L'Utilisateur les communique donc à ses risques et périls. GLB ne peut qu'apporter l'assurance qu'elle use de tous les moyens mis à sa disposition pour garantir un maximum de sécurité et n'est pas responsable des dommages consécutifs que l'Utilisateur pourrait subir du fait de cette communication.

GLB ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, relative aux Jeux, leur accessibilité, leur fonctionnement, et vous reconnaissez que votre seul droit en cas de problème ou d'insatisfaction de votre part concernant l'Application Mobile consiste à cesser d'utiliser les Jeux.

En tout état de cause, l'Utilisateur reconnaît expressément et accepte d'utiliser l'Application à ses propres risques et sous sa responsabilité exclusive.

6- ACCESSIBILITE AU JEU – INTERVENTIONS TECHNIQUES

Nous proposons des Jeux conformément à la réglementation française. Nous pouvons être amenés à intervenir sur le logiciel de l'Application à l'effet de modifier, mettre à jour ou encore faire évoluer nos Jeux ou seulement l'un d'entre eux ou certaines fonctionnalités de notre Application totalement ou partiellement sans préavis. Une notification en push des modifications substantielles du Jeu ou des Jeux pourra vous être faite directement dans l'un des Jeux.

Aussi, l'accessibilité à l'Application et donc aux Jeux pourrait être momentanément interrompue ou seulement diminuée en raison de l'intervention des équipes. La responsabilité de GLB ne pourra pas être mise en cause à ce titre.

Par ailleurs, GLB se réserve le droit de modifier ou d'interrompre à sa seule discrétion et sans préavis, l'accès à l'application notamment pour des raisons techniques (telles que des difficultés techniques rencontrées). Une information vous sera transmise sous forme de notification push préalablement à toute clôture de l'application.

Nous ne pourrions être tenus responsables de toute inexécution ou retard de l'une ou l'autre de nos obligations en raison d'événements présentant les caractéristiques d'un cas de force majeure. Si de telles circonstances entraînent une dégradation matérielle des fonctionnalités de l'Application, GLB mettra en œuvre tous les moyens dont il dispose pour y pallier en mettant en place dans la mesure du possible une solution temporaire. Sa responsabilité ne saurait être mise en cause si la solution retenue ne permettait pas de rétablir une accessibilité normale de l'application ou si aucune solution ne pouvait être trouvée.

7- DROITS DE PROPRIETE

Propriété intellectuelle : GLB est propriétaire et/ou dispose des droits d'exploitation de tous les droits, titres et intérêts présents dans le ou les Contenu(s) de l'Application et dans l'ensemble de leurs fonctionnalités et composants – que ces Contenus soient présents à la date de création de l'Application Mobile ou ultérieurement au cours de ses mises à jour ou évolutions apportées par GLB. Par Contenu, il convient d'entendre tout son, compositions et enregistrements musicaux, gingles, communication, image, conception structurelle ou paysagère, animations et effets audiovisuels, personnages, devises, matériel, donnée, carte, photographie, information et contenu pouvant en particulier ou en général être protégé par les droits d'auteur, les droits des dessins et modèles, le droit des marques et tout droits voisins, mis à disposition sur l'Application.

Par les présentes, l'Utilisateur reconnaît que GLB est seul propriétaire des droits sur l'ensemble de ces Contenus et ne peut en disposer ou les exploiter sans accord préalable et express de GLB. BARRIERE POCKET CASINO, son logo, et BARRIERE, son logo sont des marques déposées par GLB.

Sous réserve de votre respect des présentes conditions, nous vous accordons une licence non exclusive, incessible, personnelle, révocable et limitée pour accéder aux Contenus de l'Application, ses fonctionnalités et/ou les utiliser (à l'exception de tout code source/objet connexe) à des fins personnelles et privées. Vous convenez de ne pas utiliser les Jeux et/ou leurs fonctionnalités à toute autre fin. Les conditions de mise à disposition des deux Jeux et de leur logiciel sont plus amplement définies dans le Contrat de Licence d'Utilisateur Final (CLUF) tel que ce dernier est joint en annexe 2 des présentes.

Les présentes conditions s'appliquent également à toute mise à jour ou tout correctif que nous pourrions mettre à disposition pour n'importe lequel des services des Jeux, et ladite mise à jour ou ledit correctif sera considéré(e) comme faisant partie des services aux fins des présentes conditions. Vous ne pouvez ni les utiliser, ni disposer de ces marques d'une quelconque manière.

GLB se réserve le droit de poursuivre tout Utilisateur ou toute personne tiers ne respectant la propriété des Contenus de l'Application.

Il vous est interdit de copier, de distribuer, de mettre à disposition du public ou de créer des œuvres dérivées à partir de Contenus appartenant à d'autres utilisateurs de notre application.

8- SPECIFICITES LIEES A L'APPLICATION

8.1 Symboles utilisés dans les jeux : Fruity Slot et BlackJack Mousquetaire

- Les diamants virtuels permettent d'acquérir certaines facilités/options du jeu.
- Les jetons sont une monnaie virtuelle utilisable exclusivement dans les Jeux de l'Application.
- Une clé virtuelle est un moyen d'ouvrir un coffre virtuel dans lequel se trouvent des récompenses digitales ou physiques. Les joueurs de l'Application ne peuvent disposer que d'une seule clé à la fois. Le nombre de clé par joueur pourra être modifié sans préavis. Une notification sera envoyée sur l'Application. Les coffres se situent dans la salle des coffres, lieux digital au sein de l'application BARRIERE POCKET CASINO.

Les récompenses digitales (jeton, diamants, thèmes etc) sont obtenues et consommées seulement dans l'Application.

Quant aux récompenses physiques, elles peuvent s'obtenir dans les Jeux et sont à retirer dans les établissements Casinos Barrière.

Tous ces symboles sont communs aux deux jeux, BlackJack Mousquetaire et Fruity Slot de l'Application.

Aucun de ces symboles (diamant, jeton, clé, coffre) n'a de valeur monétaire et ne peut en aucun cas être échangés contre de l'argent, des biens ou des services réels, auprès de qui que ce soit

8.2 Récompenses fournies par les Jeux

Pour gagner des récompenses digitales ou physiques, plusieurs mécaniques sont possibles :

- Remporter une clé grâce à un Super Jackpot dans le jeu de machine à sous FRUITY SLOT
- Gagner une clé grâce à une mise bonus dans le jeu BLACKJACK MOUSQUETAIRE
- Se hisser dans le classement des 20 premiers joueurs ayant récolté le plus de jetons durant le jeu concours hebdomadaire organisé dans l'Application.

8.2.1 Récompenses à l'intérieur des 2 jeux : Fruity Slot et BlackJack Mousquetaire :

Une clé obtenue via un Super JackPot dans le jeu de machine à sous FRUITY SLOT ou par une mise bonus dans le jeu BLACKJACK MOUQUETAIRE permet d'ouvrir un coffre dans la salle des coffres.

Les coffres contiennent des récompenses digitales ou physiques.

Les récompenses digitales (jeton, diamants, etc) sont à consommer seulement dans les Jeux de l'Application.

Quant aux récompenses physiques (dotations), elles sont à retirer dans les établissements Casinos Barrière du GLB.

Les joueurs de l'Application ne peuvent disposer que d'une seule clé à la fois. Le nombre de clé par joueur pourra être modifié sans préavis. Une notification sera envoyée aux joueurs de l'Application.

Cette salle des coffres ne s'ouvre que toute les 24 heures. L'ouverture de la salle des coffres peut aussi s'activer par un « Check-In » en Casino Barrière. Lorsque la salle des coffres s'ouvre par un « Check-In » en Casino Barrière, le décompte des 24 heures se poursuit sans être remis à zéro.

La participation aux deux Jeux est ouverte à toute personne majeure non interdite de jeux au sens de l'arrêté du 14 mai 2007 portant réglementation des jeux dans les casinos français.

La personne faisant l'objet d'une limitation volontaire d'accès peut participer aux jeux dès lors que son passage au Casino pour retirer et utiliser ses dotations n'est pas contraire aux engagements pris par cette personne dans le cadre de sa limitation volontaire d'accès.

8.2.2 Jeu concours hebdomadaire, ci-après dénommée « Jeu Concours » :

Est attaché à l'Application Mobile, un jeu concours hebdomadaire à travers lequel les 20 premiers Utilisateurs ayant remporté le plus de jetons, peuvent se voir remettre des dotations utilisables dans les Casinos BARRIERE (la liste des Casinos Barrière est jointe en annexe 1 des présentes) ou des diamants.

Le jeu concours vise à atteindre le classement des 20 premiers Utilisateurs ayant cumulé le plus de jetons possible en fonction des combinaisons réalisées sur la machine à sous FRUITY SLOT et/ou en fonction des mises bonus remportées sur le jeu de BLACKJACK MOUSQUETAIRE, conformément aux règles édictées par les Jeux de l'Application.

La participation au présent jeu concours est ouverte à toute personne majeure non interdite de jeux au sens de l'arrêté du 14 mai 2007 portant réglementation des jeux dans les casinos français.

La personne faisant l'objet d'une limitation volontaire d'accès peut participer au jeu concours dès lors que son passage au Casino pour retirer et utiliser ses dotations n'est pas contraire aux engagements pris par cette personne dans le cadre de sa limitation volontaire d'accès.

Dans le cadre du jeu concours, un classement hebdomadaire des 20 utilisateurs ayant cumulé le plus grand nombre de jetons sera établi par GLB chaque vendredi à 03h00 du matin (soit dans la nuit du jeudi au vendredi). . A l'issue de la détermination des gagnants hebdomadaires, les compteurs des joueurs sont remis à « zéro » (base : 100.000 jetons. Un bonus sera accordé selon le niveau du joueur).

8.3 Liste des récompenses/dotations

8.3.1 Récompenses/Dotations obtenues grâce à une clé

La liste communiquée ci-dessous est disponible dans le règlement de jeu de chaque Jeu. Tous les lots sont non échangeables, non remboursables et valables une fois. Au début de chaque mois, la liste des lots ci-dessous est remise en jeu sur cette base ci-dessous. L'attribution des dotations est faite de façon aléatoire selon un algorithme gérée par une plateforme tierce, Unity.

Ces dotations pourront être amenées à évoluer. Une notification informera ainsi les utilisateurs de cette évolution.

LISTE DES DOTATIONS PHYSIQUES A RECUPERER EN CASINO

	NOM	QUANTITE
DOTATIONS PHYSIQUES	COFFRET SEJOURS BARRIERE : - 1 nuit dans l'un des hôtels Barrière pour 2 personnes - 2 petits-déjeuner - 2 coupes de champagne** - 30€ de ticket de jeu	1
	COFFRET SOIREE CASINO : - 1 bouteille de champagne** - 30€ de ticket de jeu	3
	30€ de ticket de jeu*/18 000 points récompenses	3
	20€ de ticket de jeu*/12 000 points récompenses	7
	10€ de ticket de jeu*/6 100 points récompenses	36

*Ces tickets de jeu hors Coffret sont remis sous forme de points récompenses pour les clients déjà titulaires d'une carte de fidélité CARRE VIP lorsqu'ils ont ouvert leur coffre dans l'Application. Pour ceux qui ne sont pas encore titulaires d'une carte de fidélité CARRE VIP, ils recevront un ticket de jeu.

Ils remportent les points récompenses :

- 30€ de ticket de jeu équivaut à 18 000 points récompenses
- 20€ de ticket de jeu équivaut à 12 000 points récompenses
- 10€ de ticket de jeu équivaut à 6 100 points récompenses

** L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. A consommer avec modération.

L'adhésion gratuite à une carte de fidélité est obligatoire pour prétendre aux retraits de son gain physique conformément au point 8.4 PROCEDURE DE RETRAIT/CONSOMMATION DU LOT

L'obtention des lots matériels est ouverte à toute personne majeure non interdite de jeux au sens de l'arrêté du 14 mai 2007 portant réglementation des jeux dans les casinos français.

La personne faisant l'objet d'une limitation volontaire d'accès peut participer aux jeux dès lors que son passage au Casino pour retirer et utiliser ses dotations n'est pas contraire aux engagements pris par cette personne dans le cadre de sa limitation volontaire d'accès.

Les joueurs peuvent aussi remporter des Récompenses/dotations digitales : jetons, diamants.

8.3.2 Dotations grâce au jeu concours hebdomadaire

Le jeu concours organisé toutes les semaines démarre le vendredi matin à 3h01 et prend fin tous les vendredis vers 3 :00 du matin. Ce jeu concours établit la liste des 20 joueurs ayant remporté le plus de jetons dans l'Application BARRIERE POCKET CASINO.

Tous les lots sont non échangeables, non remboursables et valables une fois. Ces dotations pourront être amenées à évoluer. Une notification informera ainsi les utilisateurs de cette évolution.

Mise à jour le 14 mai 2018

RANG 1 à 3 : Les trois premiers gagnants du classement hebdomadaire remportent de façon aléatoire selon un algorithme un lot physique parmi la liste des dotations physiques.

	NOM	QUANTITE
DOTATIONS PHYSIQUES	COFFRET SEJOURS BARRIERE : - 1 nuit dans l'un des hôtels Barrière pour 2 personnes - 2 petits-déjeuner - 2 coupes de champagne** - 30€ de ticket de jeu	1
	COFFRET SOIREE CASINO : - 1 bouteille de champagne** - 30€ de ticket de jeu	3
	30€ de ticket de jeu*/18 000 points récompenses	3
	20€ de ticket de jeu*/12 000 points récompenses	7
	10€ de ticket de jeu*/6 100 points récompenses	36

*Ces tickets de jeu hors Coffret sont remis sous forme de points récompenses pour les clients déjà titulaires d'une carte de fidélité CARRE VIP lorsqu'ils ont gagné leur ticket de jeu dans l'application BARRIERE POCKET CASINO. Pour ceux qui ne sont pas encore titulaires d'une carte de fidélité CARRE VIP, ils recevront un ticket de jeu.

Ils remportent les points récompenses ci-dessous :

- 30€ de ticket de jeu équivaut à 18 000 points récompenses
- 20€ de ticket de jeu équivaut à 12 000 points récompenses
- 10€ de ticket de jeu équivaut à 6 100 points récompenses

** L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. A consommer avec modération.

L'adhésion gratuite à une carte de fidélité est obligatoire pour prétendre aux retraits de son lot physique conformément au point 8.4 PROCEDURE DE RETRAIT/CONSOMMATION DU LOT

L'obtention des lots matériels est ouverte à toute personne majeure non interdite de jeux au sens de l'arrêté du 14 mai 2007 portant réglementation des jeux dans les casinos français.

La personne faisant l'objet d'une limitation volontaire d'accès peut participer aux jeux dès lors que son passage au Casino pour retirer et utiliser ses dotations n'est pas contraire aux engagements pris par cette personne dans le cadre de sa limitation volontaire d'accès.

Les rangs suivants ont pour gain des diamants virtuels.

RANG 4 à 10 : 2 000 diamants

Rang 11 à 20 : 1 000 diamants

8.4 PROCEDURE DE RETRAIT/CONSOMMATION DU LOT APPLICABLE POUR LES RECOMPENSES INHERENTES AUX JEUX ET PAR AUX JEU CONCOURS

8.4.1 PROCEDURE DE RETRAIT / CONSOMMATION DU LOT PHYSIQUE

Tous les lots sont non échangeables, non remboursables et valables une fois.

Les joueurs de l'Application sont informés par une notification et par mail à l'adresse qu'ils ont laissé dans le formulaire de leur rang, de leur gain et des modalités de consommation de leur gain. A compter de cette notification de gain, les gagnants disposent d'un délai de 1 mois pour venir retirer leur gain dans l'un des casinos BARRIERE mentionné en annexe 01 s'ils ne sont pas titulaire de la carte CARRE VIP. Dans le cas où ils sont titulaires d'une carte de fidélité CARRE VIP, ils seront crédités de leurs points récompenses dans un délai de 7 (sept) jours ouvrés.

Seul le Coffret Séjour Barrière est à retirer dans le Casino de rattachement de la carte CARRE VIP. La Carte CARRE VIP pourra être créée le jour où l'Utilisateur gagnant souhaitera retirer et consommer son gain dans un casino Barrière (liste des Casinos Barrière en annexe 1).

Toutefois, la carte ne sera active que dans un délai de 48 heures à compter de sa création.

Le fait de détenir une Carte CARRE VIP lors de la notification du gain dans l'Application permet à l'Utilisateur gagnant de créditer des points récompenses sur sa carte de fidélité pour les gains de ticket de jeu hors Coffret. Ainsi, les gagnants ayant déclenché la création de la carte CARRE VIP après la notification du gain ne pourront pas cumuler de points récompenses sur cette carte à son ouverture.

L'obtention des lots matériels est ouverte à toute personne majeure non interdite de jeux au sens de l'arrêté du 14 mai 2007 portant réglementation des jeux dans les casinos français.

La personne faisant l'objet d'une limitation volontaire d'accès peut participer au jeu concours dès lors que son passage au Casino pour retirer et utiliser ses dotations n'est pas contraire aux engagements pris par cette personne dans le cadre de sa limitation volontaire d'accès.

8.5 ESPACE PERSONNEL : Par ailleurs, en vous connectant au Jeu, vous pouvez également accéder à votre espace personnel CARRE VIP – dès lors que vous êtes titulaire de la carte CARRE VIP. Toute personne n'étant pas encore titulaire d'un compte CARRE VIP peut en ouvrir un gratuitement auprès d'un établissement casinos BARRIERE mentionnés en annexe 1. L'espace personnel présent dans l'Application vous permet de suivre votre niveau de fidélité CARRE VIP et votre solde de point fidélité (points récompenses/statuts).

9 CONFIDENTIALITE

9.1 L'Utilisateur est informé par les présentes Conditions Générales d'Utilisation de ce que les données à caractère personnel signalées comme étant obligatoires sur le formulaire et recueillies dans le cadre du concours décrit ci-avant sont nécessaires à l'utilisation de ce service et sont destinées exclusivement à GLB. L'Utilisateur autorise GLB à fournir certaines informations à ses prestataires techniques afin de faire bénéficier l'Utilisateur de toutes les précautions utiles pour préserver dans la mesure du possible la sécurité des données.

Par ailleurs, GLB est amené à recueillir des informations liées à la geolocalisation des Utilisateurs dans le cadre de l'utilisation de l'application.

GLB collecte, traite, utilise et partage vos informations personnelles uniquement dans le respect de sa Politique de confidentialité et des présentes conditions. En téléchargeant notre Jeu, vous acceptez que nous collections, traitions, utilisions et partageons vos données personnelles de cette façon. Si vous n'acceptez pas notre Politique de confidentialité, vous ne devez pas télécharger notre Jeu, ni y jouer.

Droit d'accès, de rectification et d'opposition

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 Janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de demander la limitation du traitement et d'un droit d'opposition au traitement de vos données pour motif légitime des données vous concernant que vous pouvez exercer en nous contactant à contact-appli-casino@groupebarriere.com ou en nous écrivant à GROUPE LUCIEN BARRIERE S.A.S 35 Boulevard des Capucines à Paris (75002) .

Si l'Utilisateur exercer son droit d'opposition à l'utilisation de ces données sa participation au jeu concours ne sera plus valide.

9.2 GLB est susceptible d'utiliser des cookies ou des technologies similaires (comme le stockage local HTML5) pour stocker certains types d'informations à chaque fois que vous utilisez notre jeu. Pour en savoir plus sur nos méthodes d'utilisation des cookies et autres technologies similaires, consultez notre Politique de confidentialité.

10 LIENS

L'Application peut contenir un ou plusieurs liens vers le site Internet géré par GLB. GLB vous propose des liens pour des raisons pratiques et de fonctionnement du jeu concours tel que ce dernier est plus amplement détaillé ci-avant et dans le règlement de jeu accessible sur le site www.casinosbarriere.com, notamment pour connaître les dotations.

11 TRANSFERT DES PRESENTES CONDITIONS

GLB se réserve le droit de transférer à l'une de ses filiales ou sociétés affiliées ou à des tiers tout ou partie de ses droits et obligations au titre des présentes.

Sauf autorisation préalable écrite de notre part, il vous est interdit de transférer tout ou partie des droits qui vous sont accordés au titre des présentes conditions.

12 MODIFICATIONS DES PRESENTES CONDITIONS

Les présentes conditions générales d'utilisation sont accessibles dans les paramètres du Jeu ainsi que sur le site Internet de GLB accessible à l'adresse suivante : www.casinosbarriere.com.

GLB se réserve le droit de mettre à jour les présentes conditions à tout moment en publiant leur nouvelle version à l'adresse indiquée. Nous pouvons agir ainsi pour un certain nombre de raisons, y compris, sans s'y limiter, parce que nous modifions la nature de nos produits ou services, pour des raisons techniques ou juridiques, ou parce que les besoins de notre entreprise ont changé. Vous

convenez que si vous n'acceptez pas certaines modifications de nos conditions, vous devez cesser immédiatement d'accéder à nos Services et/ou de les utiliser.

13 DIVISIBILITE

Si une disposition des présentes conditions s'avère invalide ou inapplicable au regard du droit en vigueur, ladite disposition devra être interprétée d'une manière conforme au droit en vigueur, en reflétant le plus fidèlement possible son intention d'origine, et les autres dispositions demeureront en vigueur et applicables. S'il est impossible d'interpréter une partie invalide ou inapplicable de ces conditions conformément aux lois en vigueur, cette partie sera considérée comme non-existante dans ces conditions sans porter préjudice aux dispositions restantes de ces conditions.

14 RENONCIATION AUX DROITS

Le non-exercice ou la non-application d'un de nos droits contractés en vertu des présentes ne vaut pas renonciation à notre capacité à exercer ou faire appliquer ledit droit ultérieurement.

15 DIFFERENDS

Toute difficulté qui pourrait survenir de l'application ou de l'interprétation des présentes conditions générales d'utilisation qui ne serait pas prévue par celui-ci sera tranchée par GLB.

Après avoir saisi le service client de GLB et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, l'utilisateur peut saisir le médiateur du Tourisme et Voyage, dont les coordonnées sont les suivantes :

Médiation Tourisme et Voyage

- Adresse postale de saisine : MTV Médiation Tourisme et Voyage BP 80303 – 75823 PARIS CEDEX 17
- Email : info@mtv.travel
- Informations : <http://www.mtv.travel>

Les présentes conditions générales d'utilisation sont régies par la loi française. Tout litige ou contestation relatif à l'exécution ou à l'interprétation des présentes qui ne pourra être réglé à l'amiable entre les parties sera soumis aux tribunaux compétents.

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE

Cette application est éditée par GROUPE LUCIEN BARRIERE, SAS, domiciliée 35 Boulevard des Capucines à Paris (75002) – France.

Si vous installez et utilisez cette Application, nous pouvons être amenés à recueillir des informations vous concernant. Cette charte de confidentialité détaille la manière dont les informations recueillies via notre Application sont utilisées ainsi que les moyens pour nous contacter.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 Janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de demander la limitation du traitement et d'un droit d'opposition au traitement de vos données pour motif légitime des données vous concernant que vous pouvez exercer en nous contactant à contact-appli-casino@groupebarriere.com ou en nous écrivant à GROUPE LUCIEN BARRIERE S.A.S 35 Boulevard des Capucines à Paris (75002) .

Avant d'installer et d'utiliser cette Application nous vous recommandons de prendre connaissance des conditions générales d'utilisation et de la présente politique de confidentialité. Si vous n'êtes pas d'accord avec certaines clauses de ces documents, nous vous recommandons de ne pas télécharger l'application et de ne pas jouer au Jeu.

Nous pouvons être amenés à apporter à tout moment, des modifications au présent document. Toute nouvelle politique entrera en vigueur à la date où nous la mettons en ligne. A chaque modification apportée, une notification par push sera faite aux Utilisateurs afin qu'ils aient une parfaite connaissance de leurs engagements.

NATURE DES INFORMATIONS RECUEILLIES

Lorsque vous installez l'Application BARRIERE POCKET CASINO sur votre équipement mobile, vous acceptez que l'Application BARRIERE POCKET CASINO accède et utilise votre compte identifiant sur Google store et/ou app store.

Identité du téléphone

Nous collectons les informations sur l'identité du téléphone afin d'avoir un numéro unique identifiant le matériel communiquant avec notre service BARRIERE POCKET CASINO.

Nous utilisons également les informations concernant l'opérateur réseau opérant le service de données, la position (GPS et/ou IP) ainsi que le mode itinérant de votre équipement mobile.

Les informations que nous recueillons sont notamment :

- Des informations provenant des données que les Utilisateurs ont accepté de communiquer lorsqu'ils jouent aux Jeux.
- les informations que nous recueillons via des cookies et d'autres technologies similaires, comme expliqué plus en détail ci-après ;

Nous recueillons les informations que vous complétez dans le formulaire (adresse e-mail). Les Règles de Confidentialité s'appliquent uniquement aux informations collectées par GLB S.A.S dans le cadre du service des Jeux opérés par GLB SAS.

Nous ne pourrions récolter que les données personnelles des personnes majeures autorisées à jouer au jeu concours et aux deux Jeux mobiles BARRIERE POCKET CASINO. Les données collectées se limitent aux informations nécessaires au service de l'Application de GLB pour mettre en œuvre les fonctionnalités d'informations concernant les jeux et les fonctionnalités du jeu concours organisé de manière hebdomadaire.

Nous souhaitons respecter votre vie privée et en aucun cas, l'adresse de messagerie électronique collectée dans le cadre du jeu concours n'est utilisée par GLB à but commercial mais uniquement destinées aux communications de service comme la notification des gains.

Les données concernant l'identité du téléphone sont collectées via la plateforme d'achat d'applications par le service GLB car nécessaires pour identifier de manière unique votre équipement mobile dans notre service.

Le service GLB nécessite d'avoir accès chaque semaine à votre Compte afin de comptabiliser le nombre de jetons cumulés dans le cadre du Jeu Concours au regard du reste de la communauté des Utilisateurs et pour vous adresser des informations relatives aux Jeux. Nous utilisons l'interface officielle fournie par le système d'exploitation de votre équipement mobile (interface de type vpn) afin que le nombre de jetons que vous avez réussi à collecter au cours de la période de jeu défini puisse être dirigé vers l'un des serveurs de GLB (serveur de type proxy) – lequel définira les 20 gagnants du concours hebdomadaire.

Sécurité des données

Nous mettons en œuvre les moyens nécessaires pour préserver l'encryptage et la sécurité des données que vous acceptez de nous communiquer

Comment nous utilisons les données que nous collectons :

Les données que nous collectons nous permettent de vous apporter toute information sur les Jeux que ce soit sur la partie Jeu Machine à sous, FRUITY SLOT ou sur la partie jeu BlackJack MOUSQUETAIRE ou sur le Jeu Concours hebdomadaire.

Nous traitons vos données personnelles sur des serveurs GLB hébergés par des tiers (opérateurs de réseau ou fournisseurs de service d'infrastructure) et nous mettons en œuvre les moyens nécessaires pour sécuriser notre service. Ces serveurs étant situés en France, vos données personnelles sont donc traitées sur un serveur français.

Nous ne communiquons pas vos données personnelles à des entreprises, des organisations ou des personnes tierces, toutefois vous nous autorisez à fournir certaines de vos informations à nos prestataires techniques afin de faire bénéficier l'Utilisateur de toutes les précautions utiles pour préserver dans la mesure du possible la sécurité des données.

Nous pourrions communiquer les données collectées à des agences ou organisations gouvernementales en cas d'activités illégales et illicites, ceci afin de se conformer aux exigences légales, réglementaires ou administratives des autorités gouvernementales, ou pour se protéger et défendre la société GLB dans le cadre de toute action en justice, réclamation ou litige.

Conservation des données collectées

GLB conserve les informations collectées durant l'utilisation des Jeux et du Jeu Concours par l'Utilisateur pour la durée de vie des Jeux.

L'information collectée est utilisée comme décrite dans les Règles de Confidentialité mais est conservée par GLB même si vous décidez de désinstaller l'application BARRIERE POCKET CASINO de votre équipement mobile ou de ne plus utiliser les services du jeu BARRIERE POCKET CASINO.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 Janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de demander la limitation du traitement et d'un droit d'opposition au traitement de vos données pour motif légitime des données vous concernant que

Mise à jour le 14 mai 2018

vous pouvez exercer en nous contactant à contact-appli-casino@groupebarriere.com ou en nous écrivant à GROUPE LUCIEN BARRIERE S.A.S 35 Boulevard des Capucines à Paris (75002) .

Si vous avez des questions à propos des Règles de Confidentialité ou des problèmes concernant l'utilisation des données du service BARRIERE POCKET CASINO, nous pouvons être contactés à l'adresse postale suivante: GROUPE LUCIEN BARRIERE S.A.S 35 Boulevard des Capucines à Paris (75002).

ANNEXE 1 : LISTE DES CASINOS BARRIERE ET LEUR PROGRAMME DE CARTE CARRE VIP

Cette liste est communiquée à titre indicatif, toutefois, des évolutions peuvent y être apportées notamment en cas de cession ou acquisition de casino par GLB directement ou indirectement.

- Casino Barrière de Ouistreham, 51 Place Alfred Thomas - 14 150 OUISTREHAM
- Casino Barrière de Lille, 777 Pont de Flandres - 59 777 LILLE
- Casino Barrière de Blotzheim, 777 Allée du Casino - 68730 BLOTZHEIM
- Casino Théâtre Barrière de Toulouse, 18 Chemin de la Loge - 31 400 TOULOUSE
- Casino Barrière de Cassis Avenue du professeur Leriche - 13 260 CASSIS
- Casino Barrière de Carry le Rouet, Route Bleue – BP1 – 13620 CARRY LE ROUET
- Casino Barrière de Bordeaux, Rue du Cardinal Richaud – 33 300 BORDEAUX
- Casino Barrière du Touquet, Place de l’Hermitage 62 500 LE TOUQUET PARIS PLAGE
- Casino Barrière de Nice, 1 promenade des Anglais – 06 000 NICE
- Casino Barrière de Menton, 2 Bis Avenue Félix Faure – 06 500 MENTON
- Casino Barrière de La Baule, 24 Esplanade Lucien Barrière – 44 503 LA BAULE
- Casino Barrière de Deauville, rue Edmond Blanc BP 32 400 – 14 802 DEAUVILLE
- Casino Barrière de Dinard, 4 boulevard Wilson BP 90 – 35 802 DINARD CEDEX
- Casino Barrière de Saint-Malo, 2 chaussée du Sillon – 35 400 SAINT-MALO
- Casino Barrière de Trouville, place du Maréchal Foch – 14 360 TROUVILLE-SUR-MER
- Casino Barrière de Bénodet, Corniche de la Plage – 29 950 BENODET
- Casino Barrière de Biarritz, 1 avenue Edouard VII BP 226 – 64 205 BIARRITZ CEDEX
- Casino Barrière du Cap d’Agde, île des loisirs – 34 300 CAP D’AGDE
- Casino Barrière de Cannes_Croisette, 1 esplanade Lucien Barrière BP 284 – CANNES CEDEX
- Casino Barrière Enghien-Les-Bains, 3 avenue de Ceinture – 95 880 ENGHIEEN-LES-BAINS
- Casino Barrière de La Rochelle, esplanade du mail – 17 000 LA ROCHELLE
- Casino Barrière de Cannes Les Princes, 50 boulevard de la Croisette – 06 400 CANNES
- Casino Barrière de Megève, 199 rue Charles Feige – 74 120 MEGEVE
- Casino Barrière de Niederbronn, 10 places des Thermes – 67 110 NIERDERBRONN-LES-BAINS
- Casino Barrière de Ribeauville, rte Guémar Rte Départementale 106 – BP 50 002 – 68 151 RIBEAUVILLE
- Casino Barrière de Royan, Esplanade de Pontailac – 17 200 ROYAN
- Casino Barrrière de Saint-Maxime, 23 avenue Charles de Gaulle – 83 120 SAINTE-MAXIME
- Casino Barrière de Saint-Raphaël, Square de Gand – 83 700 SAINT-RAPHAEL

ANNEXE 2 : CONTRAT DE LICENCE POUR UTILISATEUR FINAL (CLUF)

Mise à jour en juillet 2017

BARRIERE POCKET CASINO est une application mobile dans laquelle est proposée un jeu de machine à sous où il faut aligner les fruits pour gagner des jetons et un jeu de BlackJack où il faut battre la banque tout en se rapprochant le plus du chiffre 21. L'Application détient aussi un espace personnel où les clients possédant la carte CARRE VIP peuvent consulter leur solde de points récompenses et leur point statut. Son utilisation est gratuite. L'Application est développée par GROUPE LUCIEN BARRIERE SAS au capital de 1 215 144.68 euros ayant son siège social 35 Boulevard des Capucines à Paris (75002) – France (ci-après désignée « GLB »).

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CE CONTRAT DE LICENCE UTILISATEUR FINAL (ci-après dénommé le « CLUF » ou « Contrat de Licence »). En cliquant sur le bouton « ACCEPTER », en utilisant le Jeu, vous acceptez d'être lié par les termes du contrat de licence.

Si vous n'acceptez pas tous les termes du présent contrat, nous vous recommandons de ne pas appuyer sur le bouton « accepter » ni installer le jeu.

En acceptant le présent contrat de Licence, vous déclarez avoir la pleine capacité juridique et être majeur.

I. LICENCE D'UTILISATION LIMITEE

Sous réserve du respect des modalités et conditions prévues par le présent Contrat de Licence, GLB vous consent une licence sur l'accessibilité et l'utilisation des Jeux. Cette licence est limitée, non exclusive et non transférable jusqu'à ce l'une des parties décident de mettre fin au présent accord.

La présente licence porte sur le logiciel, les Jeux et les documents explicatifs et toutes les mises à jour du logiciel. Le Logiciel et les Jeux sont consentis dans le cadre des présentes à des fins d'utilisation strictement personnelle, non commerciale et exclusivement à des fins de loisirs et dans les limites plus amplement exposées à l'article 3.

II. CONDITIONS

Il est rappelé qu'une partie des Jeux et le classement des 20 joueurs ayant cumulé le plus de jetons par semaine offre à ces joueurs, des dotations à retirer et consommer dans les Casinos Barrière cités en Annexe 1 des Conditions Générales d'Utilisation attachées au Jeu. Aussi, les jeux sont réservés aux personnes majeures non interdites de jeu.

En installant et en utilisant le logiciel et en jouant aux Jeux, vous reconnaissez avoir lu, compris et accepté les termes du présent contrat. De même, vous devez lire, comprendre et accepter les conditions générales d'utilisation jointes au présent document et définies par Groupe Lucien Barrière, disposer du matériel et de la connexion Internet requis, tels qu'ils sont décrits dans les conditions générales d'Utilisation.

Groupe LUCIEN BARRIERE peut être amené à faire évoluer ces conditions à tout moment. Les modifications substantielles seront portées à votre connaissance par notification de service et seront disponibles sur le site www.casinosbarriere.com.

Vous êtes seul responsable de tous les coûts de connexion à Internet, y compris les équipements, services et coûts de réparation nécessaires pour vous permettre d'accéder au Jeu.

III. RESTRICTIONS DE LA LICENCE

Compte tenu des droits qui vous sont ici concédés, vous vous engagez à ne pas utiliser le présent logiciel et jeu à toute autre fin que celle expressément autorisée à l'article 1.

Toute autre utilisation sera considérée comme une violation des droits de propriété intellectuelle de Groupe Lucien Barrière.

En conséquence, vous acceptez, quelle que soit les circonstances à :

Ne pas vendre, louer, prêter, copier, échanger, transférer, publier, attribuer ou distribuer par reproductions quelque élément que ce soit appartenant au logiciel et/ou au jeu,

Ne pas copier, photocopier, reproduire, traduire, procéder à des opérations d'ingénierie inverse, déduire le code source, décompiler ou désassembler le logiciel ou le ou les Jeu(x) en tout ou en partie, ni créer des œuvres dérivées ou inspirées des Jeux en tout ou en partie,

Ne pas modifier ou permettre la modification de tout fichier faisant partie du Logiciel,

Ne pas utiliser ou permettre l'utilisation par toute personne qui ne serait pas autorisée en vertu des conditions générales d'Utilisation,

Ne pas utiliser ou permettre l'utilisation par toute personne ou entité, du Logiciel à des fins commerciales,

Ne pas utiliser tout logiciel tiers non autorisé interagissant avec le Logiciel de quelque manière que ce soit, y compris, sans s'y limiter, des «modules», «piratages», «tricheries», «scripts», «bots», «trainers» et tout programme automatique, ou tout logiciel tiers qui intercepte, imite, redirige toute communication entre le Logiciel et Groupe Lucien Barrière, ou qui collecte des informations sur les Jeux en lisant des zones de mémoire utilisées par le Logiciel pour stocker des informations sur les Jeux.

IV. DROITS DE PROPRIETE

Tous les droits, titres associés aux Jeux et au Logiciel et tous leurs contenus associés (y compris mais sans s'y limiter, les comptes, les codes informatiques, les titres, les objets, les noms des cocktails, les scénarios, les graphismes y compris de la machine à sous et du blackjack, des rouleaux, des cocktails, des jetons, des diamants, des fruits, les animations, les sons, les compositions musicales et les enregistrements...) sont la propriété exclusive de Groupe Lucien Barrière.

Le Logiciel et les Jeux ainsi que tout le contenu qui leur est associé sont protégées par le droit français et le droit européen relatifs à la propriété intellectuelle et au droit d'auteur.

Groupe Lucien Barrière se réserve le droit de poursuivre toute personne, tout utilisateur qui porterait atteinte directement ou indirectement à ses droits de propriétés.

V. CODE DE COMPORTEMENT

Le Code de comportement a pour objet de définir les conditions dans lesquelles il vous est permis d'utiliser les Jeux et le logiciel. A ce titre, le présent Contrat est soumis au droit français.

Groupe Lucien Barrière se réserve le droit d'apporter à tout moment, tout amendement, toute évolution au présent contrat.

Il a pour vocation de prévenir les Utilisateurs des mesures que Groupe Lucien Barrière pourrait prendre à l'égard d'un utilisateur qui ne respecterait pas une clause du présent document et/ou d'un quelconque document applicable aux Jeux (CGU, politique de confidentialité, règles de jeu...).

A titre d'exemple, les comportements suivants ne sont pas admis :

- Usurper l'identité d'une personne physique, une personne ou une entité, quels que soient les éléments d'identification usurpés (y compris les codes du titulaire d'une carte CARRE VIP),
- Harceler, suivre ou menacer un autre utilisateur dans le Jeu,
- Retirer, modifier ou dissimuler des droits de propriétés intellectuelle, marques, brevets ou autres informations légales et qui seraient la propriété de Groupe Lucien Barrière,
- Tenir, communiquer, transmettre sur tout support y compris sur les supports des réseaux sociaux, tout propos offensant, discriminatoire, diffamatoire, vulgaires, obscènes, violents, contraires à l'ordre public,
- Transmettre ou faciliter la transmission de tout contenu pouvant abriter un virus, des données corrompues, des chevaux de Troie, des logiciels permettant la reconnaissance des touches utilisées, des vers, des bombes à retardement, des logiciels d'annulation ou de tout autre programme de routine informatique visant à infliger des dommages directs ou indirects au Jeu et à son éditeur Groupe Lucien Barrière,
- Accéder ou tenter d'accéder à des zones de jeu qui ne sont pas rendues disponibles au public.

VI. MISE A JOUR ET MODIFICATIONS

Le Logiciel et les Jeux : Groupe Lucien Barrière peut proposer des mises à jour du Logiciel de l'Application qui doivent être installées pour que vous puissiez continuer à jouer aux Jeux ainsi qu'au Jeu Concours.

Mise à jour le 14 mai 2018

Groupe LUCIEN BARRIERE se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion de réviser, mettre à jour, amender, compléter, supprimer certains termes du présent contrat de licence au fur et à mesure de l'évolution de l'Application.

Aucune modification substantielle du contrat ne sera faite sans qu'une notification ne vous soit faite dans l'Application.

Si les modifications proposées ne rencontrent pas votre assentiment, il vous appartient de résilier le présent contrat dans les conditions évoquées ci-après et de cesser tout usage et accès aux Jeux.

VII. ENTREE EN VIGUEUR - RESILIATION DU CONTRAT DE LICENCE

Le présent contrat de licence entre en vigueur à compter du moment où vous acceptez les conditions générales d'utilisation et que vous installez l'Application sur votre smartphone / tablette.

Par dérogation aux articles 1217, 1219, 1220, 1221, 1222, 1223 du code civil issus de l'ordonnance du 10 février 2016, vous pouvez résilier le présent contrat à tout moment pour quelque motif que ce soit.

De même, Par dérogation aux articles 1217, 1219, 1220, 1221, 1222, 1223 du code civil issus de l'ordonnance du 10 février 2016, GROUPE LUCIEN BARRIERE pourra mettre fin au présent contrat à tout moment après vous en avoir informé par notification dans l'Application ou par tout autre moyen en respectant un préavis de 48 heures. La résiliation du contrat sera alors motivée notamment par une atteinte à la sécurité de vos jeux voire de l'Application, par un manquement de votre part aux règles édictées au présent contrat et /ou dans les autres documents vous liant à Groupe Lucien Barriere (CGU, règlement du jeu).

Conséquence de la résiliation : Le Compte de l'Utilisateur sera supprimé par Groupe Lucien Barrière et Il appartient à l'Utilisateur de supprimer de son matériel le logiciel et détruire toute copie du Logiciel en sa possession.

VIII. INTERRUPTION DU SERVICE

Les Jeux sont des jeux en ligne qui ne peut se jouer que via Internet. Groupe Lucien Barrière ne sera pas responsable si l'Utilisateur ne dispose pas ou plus du service lui donnant accès au Jeu. Il lui appartient de se rapprocher de son fournisseur d'accès Internet pour apporter toutes les corrections nécessaires.

A titre exceptionnel, les Jeux peuvent être rendu indisponible du fait de la survenance d'un cas de force majeure, toutefois Groupe Lucien Barrière fera ses meilleurs efforts pour y pallier.

IX. EXCLUSION DE GARANTIE

Les Jeux (y compris le Logiciel et la documentation y attachée) sont fournis en l'état et tels que disponibles. Aucune garantie n'est donnée par Groupe Lucien Barrière ni aucune déclaration d'aucune sorte.

Certaines personnes sont susceptibles de faire des crises d'épilepsie ou de perdre connaissance lorsqu'elles sont exposées à certaines lumières clignotantes ou type de lumière dans la vie de tous les jours. Ces personnes peuvent avoir une crise en regardant certaines images à l'écran ou en jouant à certains jeux vidéo. Cela peut se produire même si la personne n'a aucun antécédent médical d'épilepsie ou n'a jamais eu de crise d'épilepsie. Si vous, ou l'un des membres de votre famille a déjà eu les symptômes liés à l'épilepsie pendant une exposition à des lumières clignotantes, consultez un médecin avant de jouer. Si vous présentez l'un des symptômes suivants : vertiges, vision trouble, mouvements convulsifs des yeux ou musculaire, perte de connaissance, désorientation, tout mouvement involontaire ou convulsion, en jouant à un jeu vidéo, arrêtez immédiatement d'utiliser le jeu vidéo et consultez votre médecin.

Veillez également noter que lors de l'utilisation d'un jeu vidéo, vous devez prendre certaines précautions standards de santé et de sécurité, notamment éviter de jouer lorsque vous êtes fatigué et n'avez pas beaucoup dormi, en faisant des pauses de 10 à 15 minutes par heure, en vous asseyant à une distance raisonnable de l'écran, et en jouant dans un environnement correctement éclairé.

En aucune manière, la responsabilité de GROUPE LUCIEN BARRIERE ne pourra être mise en cause si l'Utilisateur n'a pas au moins mis en œuvre tous les moyens à sa disposition pour respecter les précautions standards de santé et de sécurité.

X. INDEMNISATION – RESPONSABILITE

Les dispositions du présent contrat de licence n'excluent pas, ni ne limitent, ni ne restreignent les droits conférés aux consommateurs selon les dispositions de la législation en vigueur et ne doivent être interprétées par quiconque de telle manière.

XI. DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies dans le cadre de votre ouverture de compte (par téléchargement de l'Application), fait l'objet d'un traitement informatique afin d'assurer la gestion de votre niveau de Jeux (sauvegarde de vos niveaux, nombre de diamants, jetons...). Les données que nous collectons sont limitées aux informations nécessaires au service de l'Application BARRIERE POCKET CASINO du Groupe Lucien Barrière pour mettre en œuvre les fonctionnalités d'informations concernant les jeux et les fonctionnalités du jeu concours organisé de manière hebdomadaire. Les données collectées sont uniquement destinées aux notifications de service comme la notification des gains. Elles peuvent également servir dans le cadre des services de géolocalisation prévus dans les Jeux à votre initiative, ainsi que pour des statistiques.

Ces informations sont exclusivement destinées à Groupe Lucien Barrière. Toutefois, ces informations sont également accessibles pour des raisons exclusivement techniques aux prestataires assurant leur traitement technique et leur hébergement.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 Janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de demander la limitation du traitement et d'un droit d'opposition au traitement de vos données pour motif légitime des données vous concernant que vous pouvez exercer en nous contactant à contact-appli-casino@groupebarriere.com ou en nous écrivant à GROUPE LUCIEN BARRIERE S.A.S 35 Boulevard des Capucines à Paris (75002) .

Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant à : GROUPE LUCIEN BARRIERE S.A.S 35 Boulevard des Capucines à Paris (75002) ou à l'adresse mail suivante : contact-appli-casino@groupebarriere.com

Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la CNIL : www.cnil.fr
cnil.fr/comprendre-vos-droits

Si vous avez des questions à propos des Règles de Confidentialité ou des problèmes concernant l'utilisation des données du service BARRIERE POCKET CASINO, nous pouvons être contactés à l'adresse postale suivante: GROUPE LUCIEN BARRIERE S.A.S 35 Boulevard des Capucines à Paris (75002)

XIII- DIVERS

Le présent contrat de licence représente l'intégralité de l'accord entre vous et Groupe Lucien Barrière sur le sujet et remplace tout accord ou contrat antérieur. Il complète les conditions générales d'utilisation ainsi que la politique de confidentialité.

Dans le cas où les termes de la présente licence d'utilisation seraient en contradiction avec les termes des conditions générales d'utilisation, ce sont ces dernières qui priment sur tout autre document.

Le fait pour Groupe Lucien Barrière de ne pas faire appliquer l'une des dispositions objet des présentes ne constituent pas une renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Si une ou plusieurs dispositions présentes dans le cadre des présentes est reconnue(s) comme invalides ou nulles, cela n'aura pas d'effet sur les autres dispositions qui continuent à lier les parties.

La présente licence est soumise au droit français.

Toute difficulté qui pourrait survenir de l'application ou de l'interprétation du présent contrat qui ne serait pas prévue par celui-ci sera tranchée par Groupe Lucien Barrière.

Après avoir saisi le service client et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, l'Utilisateur peut saisir le médiateur du Tourisme et Voyage, dont les coordonnées sont les suivantes :

Médiation Tourisme et Voyage

- Adresse postale de saisine : MTV Médiation Tourisme et Voyage BP 80303 – 75823 PARIS CEDEX 17
- Email : info@mtv.travel
- Informations : <http://www.mtv.travel>

En cas de différend et à défaut pour les parties d'avoir trouvé une solution amiable dans un délai de 30 jours, les tribunaux dans le ressort duquel se trouve le défendeur seront compétents.

VOUS RECONNAISSEZ AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES DISPOSITIONS DU CONTRAT DE LICENCE ET EN AVOIR COMPRIS LE SENS. EN CLIQUANT SUR LE BOUTON « ACCEPTER » ET/OU EN INSTALLANT LE LOGICIEL, VOUS ACCEPTEZ D'ÊTRE PAR LES DROITS ET OBLIGATIONS DES PRESENTES.

REGLEMENT DE JEU

18+ I JOUER COMPORTE DES RISQUES : ENDETTEMENT, DEPENDANCE...APPELEZ LE 09 74 75 13 13
(appel non surtaxé)

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

Mis à jour en juillet 2017

Article 1^{er} : SOCIETE ORGANISATRICE

GRUPE LUCIEN BARRIERE, SAS au capital de 1 215 144.68 euros, ayant son siège social 35 Boulevard des Capucines à Paris (75002), immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 320 050 859 (ci-après dénommée la « Société Organisatrice ») organise un jeu concours (ci-après désigné « jeu concours ») hebdomadaire sans obligation d'achat. Ce jeu concours consiste à établir un classement sur l'application mobile BARRIERE POCKET CASINO des 20 joueurs ayant réuni le plus grand nombre de jetons sur chaque période définie ci-après.

Article 2^e : DUREE ET LIEU

Le jeu concours a lieu de manière hebdomadaire du vendredi 3h01 au vendredi suivant 3h00 du matin (dans la nuit du jeudi au vendredi) pendant toute la durée d'existence et d'accessibilité de l'application BARRIERE POCKET CASINO sauf amendement apporté au présent règlement de jeu.

Article 3 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au jeu concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, sans condition, ni réserve. Si ce règlement ne pouvait rencontrer votre assentiment, nous vous invitons à ne pas participer au jeu concours.

Le joueur certifie satisfaire à toutes les conditions exposées au présent règlement pour participer au jeu concours et respecter l'intégralité des dispositions du présent règlement ainsi que les lois et réglementations françaises et/ou européennes applicables.

ARTICLE 4 : CONDITIONS RELATIVES AUX JOUEURS GAGNANT UN LOT PHYSIQUE

Le jeu concours et les récompenses des Jeux sont ouverts à toute personne physique majeure, détentrice ou non d'une carte CARRE VIP. La carte de fidélité CARRE VIP étant nécessaire pour retirer et consommer ses gains physiques, le participant reconnu comme l'un des gagnants pourra en créer une à titre gratuit le jour où il souhaitera retirer son gain et le consommer.

Les personnes interdites de jeu ne sont pas autorisées à participer.

De même, la personne faisant l'objet d'une limitation volontaire d'accès peut participer au jeu concours dès lors que son passage au casino pour retirer et bénéficier de son gain n'est pas contraire aux engagements pris par cette personne dans le cadre de sa limitation volontaire d'accès.

Sont expressément exclu du jeu concours, les membres du personnel de la Société organisatrice, les membres du personnel des sociétés appartenant au groupe de la Société organisatrice ainsi que les membres en ligne directe de leur famille respective. Cette exclusion concerne également toutes personnes ayant participé directement ou indirectement à la conception, à l'organisation à la réalisation et/ou à la gestion du jeu concours et à l'organisation et la réalisation des dotations ainsi que les membres en ligne directe de leur famille respective.

Article 5 : MECANIQUE DU JEU

Pour participer, il suffit de se rendre sur l'Application Mobile BARRIERE POCKET CASINO accessible gratuitement sur mobile ou tablette (iOS et android) et de jouer aux Jeux proposés, la machine à sous, Fruity Slot, ou au Jeu BlackJack Mousquetare pour obtenir le plus de jetons possibles.

Si le participant apparaît dans l'un des classements hebdomadaires des 20 joueurs ayant cumulé le plus de jetons, il se voit proposer de laisser ses données personnelles (adresse mail) par l'envoi d'une notification de service. Ces données personnelles sont utilisées dans le cadre exclusif de l'information du joueur sur son classement final à l'issue de chaque semaine.

Ces jetons s'acquiert en réalisant des combinaisons gagnantes à Fruity Slot ou un en battant la banque au jeu de blackjack tout en se rapprochant le plus du chiffre 21 tels que ces derniers sont plus amplement détaillées dans les règles du Jeu accessibles depuis l'Application BARRIERE POCKET CASINO. Les Jetons sont cumulés quelques soit le Jeu auquel le participant a joué.

Chaque semaine, le vendredi à 3h00 du matin (soit dans la nuit du jeudi au vendredi), les compteurs seront arrêtés et est établi le classement. Ce dernier est dévoilé aux joueurs dans un délai de 24 heures suivant l'arrêt des compteurs. Un email sera envoyé à l'adresse mail mentionnée dans le formulaire rempli par le joueur. Cet email a pour seul but d'indiquer aux gagnants leur classement, dès lors qu'ils font partis des 20 premiers, leur lot et les conditions dans lesquels il peut retirer son gain. Les compteurs seront remis à « zero » (base : 100.000 jetons. Un bonus sera accordé selon le niveau du joueur)

Les gagnants devront présenter leur carte CARRE VIP pour pouvoir prétendre à la remise de leurs gains et à sa consommation. La carte CARRE VIP se crée gratuitement à l'accueil des casinos Barrière. Dans le cas où un client détiendrait une carte Carré VIP, et qu'il fait parti des 3 gagnants du jeu concours, il ne pourra prétendre à la remise de son gain qu'une seule fois.

Le fait de détenir une carte CARRE VIP permet à l'Utilisateur figurant parmi les 3 premiers gagnants du jeu concours de créditer dans le cadre du jeu concours, des points récompenses sur son programme de carte CARRE VIP. Ces points récompenses seront crédités dans un délai de 7 (sept) jours ouvrés après notification des gains.

Le gagnant ne disposant pas d'une carte CARRE VIP devra en créer une auprès d'un Casino Barrière (Voir Annexe 1) s'il souhaite bénéficier de son gain. Cette carte ne sera active que dans un délai de 48 heures à compter de sa création. Ainsi les gagnants ayant déclenché la création d'une carte CARRE VIP ne pourront pas cumuler de points récompenses à l'ouverture de cette carte. Ces nouveaux inscrits aux programmes CARRE VIP bénéficieront d'un ticket de jeu.

Article 6 : DOTATIONS

Rang 1 à 3 : les 3 premiers gagnants identifiés chaque semaine, se verront remettre de façon aléatoire selon un algorithme géré par une plateforme tierce, Unicity, l'un des lots suivants :

CLIENT TITULAIRE D'UNE CARTE CARRE VIP AU MOMENT DE SA PARTICIPATION AU JEU CONCOURS	CLIENT CREANT SA CARTE CARRE VIP	QUANTITE
COFFRET SEJOURS BARRIERE : <ul style="list-style-type: none"> - 1 nuit dans les hôtels Barrière pour 2 personnes - 2 petits-déjeuner - 2 coupes de champagne** - 30€ de ticket de jeu 	COFFRET SEJOURS BARRIERE : <ul style="list-style-type: none"> - 1 nuit dans les hôtels Barrière pour 2 personnes - 2 petits-déjeuner - 2 coupes de champagne** <ul style="list-style-type: none"> - 30€ de ticket de jeu 	1
COFFRET SOIREE CASINO :	COFFRET SOIREE CASINO :	3

1 bouteille de champagne** + 30€ de ticket de jeu	1 bouteille de champagne** + 30€ de ticket de jeu	
18 000 points récompenses équivalent à 30€ de ticket de jeu	30€ de ticket de jeu*	3
12 000 points récompenses équivalent à 20€ de ticket de jeu	20€ de ticket de jeu*	7
6 100 points récompenses équivalent à 10€ de ticket de jeu	10€ de ticket de jeu*	36

*jetons : Ticket de jeu non remboursable et non échangeable

** L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. A consommer avec modération

Rang 4 à 10 : 2 000 « diamants » (monnaie virtuelle du jeu) »

Rang 11 à 20 : 1 000 « diamants » (monnaie virtuelle du jeu) »

Toute modification apportée aux dotations seront portées à la connaissance de l'Utilisateur dans le Règlement de jeu accessible sur le site www.casinosbarriere.com.

La liste des dotations proposées dans le cadre du présent jeu peut être modifiée à tout moment par la Société organisatrice, dès lors que leur valeur est regardé comme similaire. Une information sera alors portée à la connaissance des participants par voie de mail/interstitiel pendant la durée du jeu concours.

Des modifications pourront être apportées au règlement par voie d'avenant, disponible sur le site www.casinosbarriere.com

Les dotations ne sont ni reprises, ni échangées ou remplacées par un autre objet ou service pour quelle que cause que ce soit. Il ne sera attribué aucune contre-valeur en espèce en échange d'une dotation gagnée.

La vente ou l'échange des dotations est interdit.

Les tickets de jeu hors Coffret sont remis sous forme de points récompenses pour les clients déjà titulaires d'une carte de fidélité CARRE VIP, sous 7 (sept) jours ouvrés, lorsqu'ils ont gagné leur ticket de jeu dans l'application BARRIERE POCKET CASINO. Pour ceux qui ne sont pas encore titulaires d'une carte de fidélité CARRE VIP, ils pourront retirer leur gain dans un délai d'un mois dans l'un des casinos Barrière.

La Société organisatrice se réserve le droit de modifier ou annuler une proposition de gain qui serait contraire à la réglementation, à l'ordre public et/ou aux règles du Groupe auquel elle appartient.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance du gain attribué et du fait de son utilisation. A compter de l'attribution de son gain, le gagnant est seul responsable de l'usage qu'il en fait. Le

gagnant devra notamment utiliser son gain conformément aux recommandations portées sur le produit et/ou aux lois applicables.

Article 7 : PRECISIONS RELATIVES AUX DOTATIONS

Lorsque le gagnant n'a pas encore créé sa carte de fidélité CARRE VIP, le gagnant devra consommer son gain (ticket de jeu) le jour où il viendra le récupérer et avant la date de validité correspondante indiqué sur le voucher qui lui sera remis. Le gain doit être consommé en une fois. Une consommation partielle de la dotation n'autorise pas le gagnant à demander à la Société organisatrice le remboursement de la partie non utilisée. Cette dernière sera perdue si elle n'est pas consommée dans les conditions exposées ci-avant.

Article 8 : MODALITES DE PARTICIPATION AU JEUX CONCOURS

La participation au jeu concours s'effectue uniquement après avoir téléchargé gratuitement l'Application BARRIERE POCKET CASINO. Elle nécessite également en cas de gain, la communication de son adresse mail conformément à un formulaire à compléter. Ce jeu concours est un concours qui fait appel à la sagacité du joueur. C'est un jeu concours organisé sur toute la durée de vie de l'Application BARRIERE POCKET CASINO de manière régulière toutes les semaines. A l'issue du classement hebdomadaire les compteurs de jetons sont remis à zéro (base : 100 000 jetons) pour qu'un nouveau concours se relance entre tous les joueurs pour une nouvelle semaine et ainsi de suite.

Article 9 : CONDITIONS DE VALIDITE DE LA PARTICIPATION AU JEU CONCOURS

Seules les participations conformes aux dispositions du présent règlement et aux règles de jeux émises dans le cadre de l'Application Mobile BARRIERE POCKET CASINO sont prises en compte. Plus particulièrement, le participant perd tout droit à un éventuel gain si les renseignements qu'il a saisis ne sont pas conformes à son identité et adresse.

Toute fraude, ou tentative de fraude d'un participant et de manière générale, toute violation d'une ou plusieurs dispositions du présent règlement entraîne automatiquement l'annulation du gain. Le gagnant potentiel ayant tenté de frauder se verra déchu de son titre de gagnant potentiel et ne pourra prétendre à la remise d'aucun gain et ce même si la découverte de l'acte frauduleux s'effectue dans les 48 heures suivant la communication du classement hebdomadaire visé par cette fraude.

Toute intention malveillante qui altérerait le déroulement du jeu concours entraîne automatiquement l'élimination des participants ou des gagnants potentiels concernés.

La société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre par tous moyens, tout participant contrevenant aux dispositions du présent règlement.

Article 10 : DEPOT/MODIFICATIONS/CONSULTATION DU PRESENT REGLEMENT COMPLET

Le présent Règlement complet et ses avenants sont déposés auprès de SCP Alain SARAGOUSSI et Rémi CHAUAUDRET Huissier de Justice Associé située 33 galerie Véro Dodat 75001 PARIS FRANCE.

Le présent règlement est disponible gratuitement sur le site www.casinosbarriere.com.

Seule la version du Règlement déposée à la SCP Alain SARAGOUSSI et Rémi CHAUAUDRET Huissier de Justice Associé située 33 galerie Véro Dodat 75001 PARIS France fait foi et prévaut sur toute autre version du Règlement du jeu

Dans le cadre de la législation française uniquement, la Société Organisatrice se réserve le droit de modifier à tout moment tout ou partie des dispositions du présent règlement. Ces modifications seront portées à la connaissance des clients par voie de messages interstitiels dans le cadre de leur pratique de jeu sur l'application BARRIERE POCKET CASINO.

La société organisatrice pourra si les circonstances l'exigent, annuler le Jeu concours, l'écourter, le prolonger, le reporter ou à en modifier les conditions et ce sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait. Elle se réserve notamment la possibilité dans tous les cas de proroger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

Article 11 : DEMANDE ET RECLAMATIONS

En cas de contestation ou de réclamation pour quelque cause que ce soit, les demandes devront être transmises à la société organisatrice à l'adresse du jeu concours (Groupe Lucien Barrière 35 Boulevard des Capucines – 75002 PARIS) dans un délai de 72 heures suivant l'établissement du classement litigieux.

Article 12 : DROITS DE PROPRIETE LITTERAIRE ET ARTISTIQUE

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire, artistique et industrielle sur le territoire français, la reproduction, la représentation et l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu concours et/ou l'application BARRIERE POCKET CASINO sont strictement interdits.

Article 13 : DROITS INCORPORELS DROIT A L'IMAGE

La Société organisatrice pourra solliciter l'autorisation des gagnants hebdomadaires du jeu concours, ayant accepté les lots afin de publier dans toute manifestation publi promotionnelle liée à la présente opération ainsi que dans les opérations ultérieures de communication sur les marque de la Société organisatrice, les nom, prénom, ville du ou des gagnants exploités ensemble ou séparément sans que cette utilisation ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur gain.

Enfin la société organisatrice pourra solliciter l'autorisation des gagnants afin de publier, gratuitement sur sa page facebook (<https://www.facebook/casinosbarriere>) leurs noms et prénoms pendant la durée du jeu concours. Par ailleurs avec accord préalable, le gagnant autorise la société organisatrice à prendre des photos de la dotation gagnée et à la publier sur la page Facebook et sur les pages facebook locales des Casinos Barrière.

Article 14 : LOI INFORMATIQUES ET LIBERTES

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 Janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de demander la limitation du traitement et d'un droit d'opposition au traitement de vos données pour motif légitime des données vous concernant que vous pouvez sur demande écrite à l'adresse du jeu : Direction Marketing Groupe Lucien Barrière – 35 Boulevard des Capucines à Paris (75002) ou à contact-appli-casino@groupebarriere.com. Ces données sont destinées exclusivement à la société organisatrice et sont nécessaires pour la participation et l'attribution des gains aux gagnants. A défaut, la participation sera considérée comme nulle.

Pour accéder à notre politique de confidentialité, connectez-vous à <https://www.casinosbarriere.com/fr.html>.

Article 15 : LOIS APPLICABLES ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Toute difficulté qui pourrait survenir de l'application, de l'interprétation du présent règlement qui ne serait pas prévue par celui-ci sera tranchée par la société organisatrice.

Après avoir saisi le service client et à défaut d'avoir obtenu une réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le participant peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage dont les coordonnées sont les suivantes :

Mediation du Tournisme et Voyage

Adresse postale de saisine : MTV Médiation Tourisme et Voyages BP 80 303 – 75 823 PARIS cedex 17.

Email : info@mtv.travel

Informations : <http://www.mtv.travel>

Le présent règlement est régi par les lois françaises. Tout litige ou contestation relatif à l'exécution ou à l'interprétation du présent règlement qui ne pourra pas être réglé à l'amiable entre les parties sera soumis aux tribunaux compétents.

AVENANT 1 AU REGLEMENT DE JEU

GROUPE LUCIEN BARRIERE, SAS au capital de 1 215 144.68 euros, ayant son siège social 35 Boulevard des Capucines à Paris (75002), immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 320 050 859 (ci-après dénommée la « Société Organisatrice ») a déposé le 7 octobre 2016 un règlement d'un jeu concours hebdomadaire sans obligation d'achat. Ce jeu consiste à établir un classement sur l'application mobile BARRIERE POCKET CASINO des 20 joueurs ayant réuni le plus grand nombre de jetons sur chaque période définie ci-après.

L'article 6 DOTATIONS associé à l'article 10 DEPOT /MODIFICATIONS/CONSULTATION DU REGLEMENT autorise ainsi la Société organisatrice à amender le règlement.

Dans le cadre des fêtes de Noël, la Société Organisatrice souhaite modifier des dotations visées à l'article 6 du Règlement pour une période de deux (2) semaines consécutives à savoir du 9 au 15 décembre 2016 inclus d'une part et du 16 au 22 décembre 2016 inclus d'autre part.

Ainsi l'article 6 est ainsi modifié pour la seule période visée ci-dessus :

- Rang 1 : 1 coffret Escale & Chance « Une nuit d'hôtel dans l'un des Hôtel Barrière participant +Petit déjeuner + 30 euros de jetons* + 2 coupes de champagne» * Séjour valable dans les Hôtels Barrière, hors Le Fouquet's Paris, Le Majestic Cannes, Le Naoura Marrakech et Les Neiges Courchevel, selon disponibilité, hors jours et WE fériés et événements spéciaux. Jetons non remboursables et non échangeables.
- Rang 2 : 1 Coffret « Champagne & Jackpot (1 bouteille de champagne + 30 euros de jetons*)
- Rang 3 : 30 euros de ticket de jeu (Ticket non négociable)
- Rang 4 : 20 euros de ticket de jeu (Ticket non négociable)
- Rang 5 : 15 euros de ticket de jeu (Ticket non négociable).

*jetons : Ticket de jeu non négociable

Les autres dotations du rang 6 au rang 20 ne sont pas modifiées.

Tout ce qui ne fait pas l'objet du présent avenant demeure applicable

A l'issue de la période visée ci-dessus les dotations de rang 1 à rang 5 mentionnées dans le règlement d'origine retrouveront pleine application à compter du 23 décembre 2016.

Un exemplaire du présent avenant sera déposé à la SCP Alain SARAGOUSSI et Rémi CHAUAUDRET Huissier de Justice Associé située 33 galerie Véro Dodat 75001 PARIS France. Seule la version du règlement et de ses avenants déposés à la SCP ALAIN SARAGOUSSI et Rémi CHAUAUDRET Huissier de Justice Associé située 33 galerie Véro Dodat 75001 PARIS France fait foi et prévaut sur toute autre version du Règlement du jeu

Fait à Paris

Le 09/12/2016

AVENANT 2 AU REGLEMENT DE JEU

GROUPE LUCIEN BARRIERE, SAS au capital de [1 215 144.68](#) euros, ayant son siège social 35 Boulevard des Capucines à Paris (75002), immatriculée au RCS de Paris sous le numéro [320 050 859](#) (ci-après dénommée la « Société Organisatrice ») a déposé le 7 octobre 2016 un règlement d'un jeu concours hebdomadaire sans obligation d'achat. Ce jeu consiste à établir un classement sur l'application mobile BARRIERE POCKET CASINO des 20 joueurs ayant réuni le plus grand nombre de jetons sur des périodes définies.

L'article 2 DUREE ET LIEU associé à l'article 10 DEPOT /MODIFICATIONS/CONSULTATION DU REGLEMENT autorise ainsi la Société organisatrice à amender le règlement.

Dans le cadre d'une opération d'animation de l'application Barrière Pocket Casino, la Société Organisatrice souhaite proposer un jeu concours supplémentaire. Ce jeu concours prend effet à partir du samedi 11 février 2017 à 00h01 jusqu'au dimanche 12 février 2017 23h59.

L'article 5 MECANIQUE DU JEU associé à l'article 10 DEPOT /MODIFICATIONS/CONSULTATION DU REGLEMENT autorise ainsi la Société organisatrice à amender le règlement.

La mécanique de ce jeu concours est applicable pour la période citée ci-dessus, soit le 11 février 2017 à 00h01 au 12 février 2017 23h59, article 2 DUREE et LIEU.

Pour participer, il suffit de se rendre sur l'application mobile BARRIERE POCKET CASINO accessible gratuitement sur mobile ou tablette (iOS et android) et d'envoyer son mail via une notification de service.

Tous les joueurs qui auront réalisé un Super Jackpot sur l'une des machines à sous pourront prétendre à une dotation dans la limite du respect des Conditions Générales d'Utilisation (CGU). Il est accepté un Super Jackpot par jour et par joueur. Un joueur ne peut donc pas cumuler plusieurs Super Jackpots dans la même journée. Seul son plus gros Super Jackpot de la journée sera retenu.

Tous les joueurs se verront proposer de laisser ses données personnelles (adresse mail) par l'envoi d'une notification de service pour valider leur inscription. Un mail sera adressé à l'adresse mail mentionnée dans le formulaire rempli par le joueur si celui-ci est déclaré gagnant. Ce mail a pour vocation d'indiquer leur lot et les conditions dans lesquels ils pourront retirer leur gain.

L'article 6 DOTATIONS associé à l'article 10 DEPOT /MODIFICATIONS/CONSULTATION DU REGLEMENT autorise ainsi la Société organisatrice à amender le règlement.

Ainsi l'article 6 est ainsi modifié pour la seule période visée ci-dessus :

Si un joueur gagne un Super Jackpot sur l'une des machines à sous, il pourra prétendre à un ticket de jeu* de 10 euros. La Société organisatrice se réserve le droit de donner un ticket de jeu* de 20 euros pour les joueurs ayant remportés un Super Jackpot le samedi et dimanche.

Ainsi pour ce jeu concours, il ne sera pas établi le classement des 20 premiers joueurs.

Pour retirer son ticket de jeu*, il devra présenter sa carte de fidélité CARRE VIP à l'accueil d'un Casino Barrière détenant le programme de fidélité Carré VIP et le mail qu'il a reçu pour pouvoir prétendre à la remise de son gain. S'il ne détient pas de carte CARRE VIP, il devra souscrire à ce programme de fidélité CARRE VIP pour pouvoir retirer son gain.

Il dispose d'un délai d'un mois pour retirer son ticket de jeu.

* Ticket de jeu non négociable

La carte de fidélité se crée gratuitement à l'accueil des casinos Barrière strictement définis: Casino Barrière de Blotzheim, Ouistreham, Lille, Toulouse, Cassis, Carry le Rouet, Bordeaux, La Baule, Le Touquet, Nice et Menton. Le fait de détenir cette Carte CARRE VIP permet ainsi à l'utilisateur de créditer dans le cadre du Jeu des points récompenses sur sa carte de fidélité. Cette carte ne sera active que dans un délai de 48 heures à compter de sa création.

Tout ce qui ne fait pas l'objet du présent avenant demeure applicable.

A l'issue de la période visée ci-dessus, soit le 11 février 2017 00h01 jusqu'au 12 février 2017 23h59, la mécanique de ce jeu concours et les dotations mentionnées dans cet avenant 2 aux CGU ne seront plus applicables et cessent de produire leurs effets.

Un exemplaire du présent avenant sera déposé à la SCP Alain SARAGOUSSI et Rémi CHAVAUDRET Huissier de Justice Associé située 33 galerie Véro Dodat 75001 PARIS France. Seule la version du règlement et de ses avenants déposés à la SCP ALAIN SARAGOUSSI et Rémi CHAVAUDRET Huissier de Justice Associé située 33 galerie Véro Dodat 75001 PARIS France fait foi et prévaut sur toute autre version du Règlement du jeu

Fait à Paris,

Le 03/02/2017